

Toujours plus de chiens en Valais - et aussi plus d'agressions et de morsures ?

Le nombre de chiens vivant en Valais a presque doublé depuis 2007. Le Service vétérinaire enregistre de plus en plus d'annonces d'attaques de chiens. Tendance à la hausse.



Les chiens sont considérés comme des compagnons fidèles. Source: Keystone

Raniero Clausen

Publié: 19.12.2023

Selon la statistique animale « identitas » 26'791 chiens vivent dans le canton du Valais - état fin novembre 2023. Cela signifie qu'un Valaisan sur 13 possède un chien. Les cantons du Tessin et du Jura sont en tête de liste. Au Tessin, une personne sur dix possède un chien, dans le Jura, une personne sur neuf. En 2007, le canton du Valais comptait encore environ 16'000 chiens, contre 22'000 en 2017.

L'augmentation du nombre de chiens vivant en Valais entraîne une hausse du nombre de cas de morsures et d'agressions excessives. « De manière générale, les annonces d'incidents sont malheureusement en constante augmentation depuis 2019 », explique le vétérinaire cantonal Eric Kirchmeier.

Discussion sur les races interdites

Le problème des races de chiens « dangereuses » est dans la plupart des cas un problème social provoqué par l'homme, explique Janine Cirini de l'organisation de protection des animaux « Vier Pfoten ». Lors de l'achat d'un chien, il est important de faire attention à l'origine du chien et au sérieux de l'éleveur.

Mais selon Cirini, les interdictions spécifiques aux races sont une réponse trop simple à un problème bien plus complexe. De nombreuses études auraient montré que l'interdiction de certaines races de chiens stigmatise tous les chiens, sans tenir compte du tempérament de chaque chien.

Pour les personnes qui souhaitent acquérir un chien, il vaut la peine de jeter un coup d'œil aux réglementations cantonales. Dans le canton du Valais, douze races de chiens sont interdites. La liste des chiens interdits a été établie par le Conseil d'Etat en 2005 et n'a pas été actualisée depuis.

Le Service vétérinaire ne tient pas de statistiques détaillées sur le nombre de races de chiens interdites en Valais. Mais il s'agirait principalement des races pitbull, bull-terrier ou de leurs croisements, selon le vétérinaire cantonal Kirchmeier.

En 2022, le service a ouvert 307 dossiers concernant des cas d'agression sur des personnes. L'année précédente, en 2021, il y en avait 229, ce qui correspond à une augmentation de plus de 30 pour cent. La part des incidents liés à des chiens interdits est toutefois minime. Seuls trois dossiers ouverts en 2022 concernent des agressions commises par des chiens d'une race interdite. Aucun n'avait été enregistré l'année précédente.

Les chiffres pour l'année en cours ne sont pas encore connus de manière précise et définitive, explique Kirchmeier. Mais il s'attend à une nouvelle augmentation des déclarations d'incidents cette année, même si elle est inférieure à celle de l'année dernière.

Pour le conseiller d'Etat Mathias Reynard, l'augmentation constante des incidents causés par des chiens s'explique notamment par une plus grande sensibilité de la société. Une annonce est faite presque systématiquement après chaque incident, selon la réponse de Reynard à une interpellation du député des Verts Emmanuel Revaz lors de la session de novembre 2023.

Malgré cela, la propension à signaler les cas reste limitée chez certains propriétaires de chiens. Dans de nombreux cas d'incidents d'agression sur des personnes signalés, le service manquait d'informations sur l'identité du propriétaire du chien. Concrètement, en 2022, 83 chiens n'ont pas pu être entièrement attribués à un détenteur ou une détentrice après un incident.

Formation obligatoire pour les propriétaires de chiens

Dans le domaine de la détention d'animaux, le principe de la responsabilité individuelle prévaut dans le canton du Valais. Il incombe aux propriétaires de chiens de veiller à ce que leur animal ne mette pas en danger des personnes ou d'autres animaux. La législation cantonale prévoit qu'après un incident de morsure, les détenteurs sont tenus de l'annoncer aux autorités. Des déclarations anonymes pour des raisons de protection des victimes ou de secret médical sont également possibles.

Les autorités communales et les polices communales sont chargées de veiller à ce que les propriétaires de chiens respectent les réglementations en vigueur à l'intérieur et à l'extérieur des localités concernées. Les écoles canines sont libres d'organiser des cours pour chiens, mais certaines connaissances de base sur les obligations légales et des éléments de prévention des agressions devraient faire partie des thèmes d'apprentissage prioritaires.

En 2020, la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux a fait l'objet d'une révision. L'objet principal était la réintroduction d'une obligation de formation pour les nouveaux propriétaires de chiens. Les nouveaux propriétaires de chiens ayant acquis leur premier animal en 2020 disposaient d'un délai de deux ans pour se conformer à l'obligation de formation.

Mais comme le contrôle de cette formation incombe aux communes, l'Office vétérinaire n'a pas encore pu faire de bilan sur le gain de sécurité apporté par cette nouvelle formation. Si les prévisions du vétérinaire cantonal Eric Kirchmeier se confirment et que les incidents continuent d'augmenter régulièrement, il faudra sans doute davantage de mesures de la part des politiques et une sensibilisation des propriétaires de chiens.

Des chiens comme cadeau de Noël ?

Les personnes qui souhaitent acquérir un chien doivent tenir compte de certains éléments. Il ne faut pas sous-estimer le temps et les soins à apporter à un animal à quatre pattes. Un nouveau propriétaire s'engage à long terme à répondre aux besoins du chien pendant toute la durée de vie de l'animal. Pour les chiens, cela peut aller jusqu'à 14 ans.

Les chiens sont un cadeau particulièrement apprécié à l'occasion des fêtes de fin d'année. « Les animaux ne devraient pas être offerts, surtout pas comme surprise », répond Janine Cirini de l'organisation de protection des animaux « Vier Pfoten ». Les futurs propriétaires d'animaux doivent être sûrs de vouloir et de pouvoir s'occuper de l'animal toute sa vie. Cela implique une grande responsabilité.

Si quelque chose se passe mal, les nouveaux propriétaires d'animaux peuvent se sentir dépassés. Dans le pire des cas, l'animal serait négligé ou abandonné.

Cirini voit le danger en particulier dans les familles. Bien que les enfants développent un lien émotionnel fort avec les animaux, ils ne peuvent généralement pas assumer l'entière responsabilité de leurs soins et de leur bien-être.

L'achat irréfléchi de chiens est un problème intemporel, dit-elle. Le fait que les gens achètent un animal sans réfléchir est particulièrement visible depuis la pandémie de Covid. «A cette époque, les achats irréfléchis d'animaux ont atteint des niveaux exorbitants.»

Le fait que les chiens puissent être achetés en ligne par un simple clic de souris a également contribué à ce phénomène, explique Cirini. Le Service de protection des consommateurs et des affaires vétérinaires le confirme également dans son rapport annuel 2022. On constate une forte tendance à acheter des chiens à l'étranger par Internet.